

**Aide à l'installation de bâtiments d'élevage  
- Aide aux sorties d'exploitations**

**Rapport n° CP/2011/255**

**Service gestionnaire :**

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la commission permanente du Conseil Général différents dossiers de demandes d'aides départementales en faveur des exploitations agricoles.

Lors de sa réunion du 14 avril 2011, la Commission de l'Agriculture a examiné favorablement différents dossiers de demandes d'aides départementales concernant l'installation de bâtiments d'élevage et les sorties d'exploitations hors agglomération.

**1. Aide à l'installation de bâtiments d'élevage au titre du PMBE**

Lors de sa session plénière du 13 juin 2005, le Conseil Général a approuvé l'inscription de la collectivité départementale dans le Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositif mis en place par l'Etat au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et éligible aux fonds européens.

Le plan s'adresse à tous les éleveurs de bovins, ovins et caprins des filières lait et viande. Les investissements éligibles concernent les constructions neuves ainsi que les rénovations d'un montant minimum de 15 000 €.

Lors de sa réunion du 17 mars 2011, le comité technique régional a examiné et validé 14 dossiers prioritaires bas-rhinois qui ont été sélectionnés au regard d'une grille à appel à candidature et figurant en annexe 1.

En cas d'accord l'engagement départemental s'élèverait à 78 922 €.

**2. Aide aux sorties d'exploitation hors agglomération**

Vous voudrez bien trouver en annexe 2, les renseignements concernant les demandes d'aide de 3 producteurs laitiers en vue respectivement de l'alimentation en eau et en électricité d'une étable, du forage d'un puits et de la création d'une réserve à incendie, représentant une dépense globale de 16 933 €.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seront imputables comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28006	204-20418-928	217 000,00 €	217 000,00 €	78 922,00 €
15096	204-2042-928	667 682,65 €	239 518,65 €	16 933,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 95 855 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :*

- 78 922 € au titre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage PMBE, géré en paiement associé par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)*
  - 16 933 € au titre de l'aide à l'implantation de bâtiments agricoles hors agglomération.*
- Le versement des subventions, hors PMBE, interviendra sur présentation de factures justificatives certifiées acquittées.*

*La commission permanente autorise par ailleurs le versement de la contribution départementale à l'ASP, conformément à la convention du 6 novembre 2007 définissant les conditions dans lesquelles le Département confie à cet organisme la gestion de sa participation financière au PMBE.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL